



Bessines &chos



Avril - Mai 2021

Chères Bessinoises, Chers Bessinois,

Le Conseil Municipal qui s'est tenu le 31 mars 2021, sans public en raison de l'état d'urgence sanitaire, comprenait notamment à son ordre du jour « le vote du budget 2021 ».

Ce sujet a fait l'objet d'un morceau choisi d'hypocrisie de la part de nos oppositions municipales réunies derrière Noëlle ROUSSEAU en l'absence de Patrick THOMAS.

Le vote du budget est une décision stratégique pour nos oppositions : 3 choix s'offrent à elles : voter pour, voter contre, s'abstenir.

- 1 - **Voter pour** : impensable, ce serait valider les choix de la municipalité qu'ils combattent depuis le premier jour
- 2 - **Voter contre** : impossible, ce serait appuyer sur le bouton de la bombe atomique : le Préfet prend la main, valide le budget qui est équilibré en fonctionnement et excédentaire en investissements. Et plus encore, s'il constate un blocage du Conseil Municipal empêchant un fonctionnement normal de la commune, il peut proposer au Ministre de l'Intérieur la dissolution du Conseil et l'organisation d'une nouvelle élection.
- 3 - **S'abstenir** : inacceptable ce serait permettre l'adoption du budget puisque seuls les votes effectifs sont pris en compte (POUR ou CONTRE).

Alors comment faire obstruction sans utiliser l'arme autodestruction ? Une stratégie hypocrite a été préparée pour tenter de démontrer que leur majorité relative leur permet tous les abus : demander un report de la décision « Nous ne sommes pas contre le budget mais nous manquons d'informations ... etc... ». Demande inacceptable, le budget a été discuté et validé en Commission des finances le 23 février et a fait l'objet d'une présentation et d'un débat avec l'ensemble des Conseillers municipaux intéressés, le 15 mars (ce qui n'a jamais été fait pendant la précédente mandature). Au cours de cette dernière réunion, le projet de budget a même été amendé sur proposition de nos opposants avec notre accord.

Le report d'un point de l'ordre du jour est une prérogative du maire et de lui seul. Je rejette cette demande infondée et offre la possibilité d'une concertation par une suspension de séance de quelques minutes. A la reprise Noëlle ROUSSEAU réaffirme sa demande de report et dit qu'en cas de refus « ils ne prendront pas part au vote du budget ».

Assez tergiverser, je procède au vote du budget. : 10 conseillers refusent de voter - Résultat du vote : pour : 9 voix, contre : 0 voix

Face à ce scrutin inhabituel, j'indique que la Préfecture sera interrogée sur la signification de ce résultat. La réponse est sans ambiguïté : « **Les refus de voter ne sont pas comptabilisés dans les votes exprimés, avec 9 voix favorables et 0 voix contre le budget est approuvé** ».

Contrairement aux propos mensongers de l'opposition, ce n'est pas moi qui ai considéré que le budget avait été « validé par 9 voix et 10 abstentions », mais la Préfecture. Cette dernière leur a d'ailleurs confirmé sa réponse, déclenchant leur consternation quand ils ont réalisé que le budget 2021 avait été approuvé, en raison de leur manœuvre infructueuse, à « l'insu de leur plein gré ».

J'invite nos opposants qui souhaitent refaire l'élection municipale depuis le premier jour à s'appliquer à eux-mêmes leur appel à la démission et je me félicite que leur pouvoir d'obstruction ait enfin, sur ce point au moins, trouvé ses limites.

Travailler en faveur des Bessinois, avec ou sans indemnité, est notre seule ambition, et je sais que vous êtes de plus en plus nombreux à nous en savoir gré. Merci de votre soutien.

Christophe GUINOT - Maire de Bessines

Honneur à Mme Suzanne BOURSEREAU : doyenne de notre commune



Madame BOURSEREAU, née le 24 mars 1921 venait de fêter ses 100 ans.

A cette occasion, Mme Berthier, vice-présidente du CCAS ainsi que Mme Charles-Berlioz, membre du CCAS, lui ont rendu visite et délivré le certificat de citoyenne d'honneur de la commune avec des fleurs qu'elle méritait bien.

Hélas, ce lundi 10 mai, c'est avec beaucoup de tristesse que nous apprenons la disparition de notre doyen, femme incroyable de lucidité et de dynamisme et ce, jusqu'à ses derniers jours. La municipalité prend part à la profonde douleur ressentie par sa famille et lui adresse ses plus sincères condoléances.

Le Centre de loisirs accueille son nouveau Directeur



Julien PENINON vient de prendre fonction en tant que Directeur intérimaire du Centre de loisirs en remplacement de Frédéric LEGEREAU en indisponibilité pour explorer d'autres voies professionnelles. Originaire de Niort, Julien PENINON est heureux de revenir chez lui après un séjour en région parisienne.

Titulaire d'un Master dans les métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation, il est riche d'expériences professionnelles d'enseignant d'EPS, d'éducateur spécialisé et de directeur de séjour de vacances.

Il s'est déjà fixé un objectif : « Je vais mettre toute mon énergie pour donner une nouvelle dynamique au Centre de loisirs de Bessines et favoriser la communication avec les familles et tous ses partenaires ».

Nous lui souhaitons tous nos vœux de réussite pour cette nouvelle mission.

Le recensement citoyen

Chaque jeune âgé de 16 à 25 ans est dans l'obligation de se faire recenser pour pouvoir être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté. A cette occasion une attestation lui est délivrée. Cette inscription peut se faire au plus tôt à la date d'anniversaire des 16 ans ou durant le trimestre suivant soit :

- A la mairie du domicile avec une pièce d'identité et le livret de famille
- Par la procédure du e-recensement sur le site www.service-public.fr (rubrique « papier-citoyenneté »).

A cet âge les adolescents ont souvent d'autres préoccupations pourtant cette inscription qui est obligatoire pour passer le permis de conduire ou tout examen d'état et permet en outre d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales à 18 ans. Si dans votre entourage proche, amical, familial vous connaissez un jeune de 16 ans, merci de lui rappeler cette obligation.

Commémoration de la Guerre d'Algérie et Commémoration du 8 mai

Le 20 Mars 2021 s'est tenue, en comité restreint, la commémoration de la Guerre d'Algérie au cimetière de Bessines

M. Claude JUIN et M. le Maire ont fait un discours pour se souvenir et ne jamais oublier les 30 000 frères d'armes morts pour la France.

Une cérémonie identique s'est déroulée pour la commémoration du 8 mai.



La Fibre Orange

Bessines

Venez découvrir les avantages de la Fibre Orange !

Orange sera présent

Mairie Salle du Conseil

15 juin 2021

Accueil dans le respect des règles sanitaires en prenant RDV avec nos experts fibre sur <https://r.orange.fr/r/Seu050>

ou en flashant ce code avec votre mobile



Testez au préalable l'éligibilité à la Fibre de votre logement

Boutique.orange.fr/eligibilite



Lutte contre les termites

Le périmètre comprenant la cité Montamisé, l'impasse Bellevue et l'allée bains des canes, constitue une zone à risques « termites ».

Les 53 propriétaires situés sur cette zone ont été invités, sur demande de la Préfecture, lors d'une réunion publique organisée par la Mairie le 27 avril, à faire réaliser un diagnostic pour détecter ou non la présence de termites sur leur propriété par toute entreprise agréée ou au prix négocié de 120€ TTC par la société ADN 79.

Ils ont jusqu'à 10 juin pour transmettre le résultat de ce diagnostic à la Mairie. A défaut une exécution forcée à leur frais sera mise en œuvre.

Réalisation du budget 2020 et budget prévisionnel 2021

Article rédigé par Marcel BŒUF, Adjoint chargé des finances

L'EXECUTION DU BUDGET 2020

A la clôture de l'exercice 2020, le budget principal fait apparaître un résultat global positif de 400 176,85 € se décomposant comme suit :

- Budget de Fonctionnement :

- Recettes :	1 557 587,51 €
- Dépenses :	1 302 687,43 €
- Résultat :	+ 254 900,08 €

Le résultat positif fait suite aux économies importantes sur les achats alimentaires (fermeture de la cantine pendant le confinement), les contrats de prestations et honoraires ainsi que les fêtes et cérémonies. Les dépenses de personnel restent le poste le plus important puisqu'elles représentent 56% des dépenses (soit 50% de plus que pour les communes de taille comparable : 400€ par habitant contre 270€ en moyenne nationale - source Trésorerie de FRR) mais sont difficilement compressibles à court terme

- Budget d'Investissements :

- Recettes :	860 682,49 €
- Dépenses :	715 405,72 €
- Résultat :	+ 145 276,77 €

La réalisation du budget d'investissements a été impactée :

. En recettes, par l'annulation par le Crédit Agricole de la seconde tranche de l'emprunt car la demande de déblocage des fonds était hors délais et par l'abandon du projet de vente du terrain Rue des taillées par Nexity.

. En dépenses, par le report du projet de rénovation de l'école, en cours de révision avec le personnel concerné et les parents d'élèves.

Pour l'essentiel, les dépenses d'investissements payées en 2020 concernent la poursuite de la rénovation de la mairie (558 803€). Au total, cette rénovation aura coûté plus de 860 000 € TTC en travaux et près de 70 000 € TTC en honoraires.

LE BUDGET PREVISIONNEL 2021

- Taux des impôts locaux : Les taux des impôts locaux restent inchangés en 2021.

La réforme de la taxe d'habitation entraîne la suppression de cette recette pour la commune et son remplacement par la perception de la part départementale de la taxe foncière sur le bâti est sans incidence pour les contribuables.

- **Budget de Fonctionnement** : Compte tenu du report de l'excédent de 2020 de 254 900,48€, le budget de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 759 263,51 €.

- **Budget d'Investissements** : Compte tenu du report de l'excédent 2020 et d'excédents antérieurs, le budget d'investissements s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 183 150,00 € et dégage un excédent de 232 429,41 €. Les principaux postes de dépenses sont les restes à payer sur la rénovation de la Mairie, des travaux de reprises de tombes au cimetière, des travaux de voirie (parking Gros Buisson, route de Crameuil, ...), la rénovation de l'église et une première tranche de travaux urgents à l'école.

Endettement de la commune : L'encours de la dette est de 1 164 609,12 € au 31 décembre 2020. Le remboursement en capital pour l'année 2021 s'élève à 83 695,22 €. Sans nouvel emprunt souscrit en 2021, l'encours de la dette sera de 1 080 913,90 € au 31 décembre 2021 soit 635 € par habitant. Toutefois, la réhabilitation de l'école en 2022 ne pourra pas être autofinancé en totalité, le recours à l'emprunt s'avèrera nécessaire mais ne devra pas dépasser 500 000 € pour que l'encours des emprunts reste inférieur au budget de fonctionnement. Ce seuil est un indicateur de surendettement de la commune et il faut, tout faire, pour éviter de le franchir.

Elections départementales et régionales des 20-27 juin 2021

Pour la bonne organisation de cette double élection qui se déroulera sous un protocole sanitaire exigeant, la mairie fait appel aux volontaires pour pourvoir aux postes d'accesseurs.

Ces postes réclament une présence de 2H (ou plus) entre 8H et 18H puis après 18h pour le dépouillement les 20 et 27 juin prochain.

Le Conseil municipal, qui est tout entier mobilisé pour la réussite de ces journées électorales, vous remercie de votre participation en vous faisant connaître soit auprès d'un élu de votre connaissance soit auprès du secrétariat en précisant le créneau horaire de votre choix.

Vous pouvez contacter la mairie par téléphone 05 49 09 10 64 ou par mail : secretariat@mairie-bessines.fr

Les candidats qui le souhaitent ont la possibilité de se faire vacciner contre la COVID 19 par priorité au vu d'une attestation à retirer à la mairie après votre inscription.



Parole à l'opposition « Bessines avec vous »

« Chères Bessinoises, chers Bessinois,

Comme vous l'avez certainement appris par voie de presse, M. le Maire a adopté le budget 2021 lors du Conseil Municipal du 31 Mars dernier alors que nous avons demandé par 10 voix pour le report de ce point à l'ordre du jour. Une présentation du budget avait été présentée à quelques élus présents peu avant la date du Conseil Municipal. Cependant, le 31 Mars, nous n'avons pas eu de présentation détaillée de celui-ci. Il nous a été demandé de voter oui ou non un budget total prévu en fonctionnement et en investissement.

Comme le budget pouvait être accepté et validé jusqu'au 15 Avril dernier, et sans détail ni explications complémentaires concernant les différents projets de l'équipe municipale, nous ne pouvions voter celui-ci. Voici 2 exemples concrets :

- une ligne de 150 000 € est prévue dans le budget de fonctionnement en ligne 617 « Services extérieurs » sans en connaître la destination
- une ligne de 100 000 € d'indemnités des élus ce qui représente une augmentation de 66% entre 2020 et 2021 sachant que nous voterons toujours contre les indemnités des adjoints.

Au regard de cet évènement, nous avons donc demandé le report de ce point, afin que le Maire et ses adjoints puissent nous présenter un budget détaillé, et une présentation de leur projet, mais cela nous a été refusé ! Le Maire nous a cependant annoncé pendant le Conseil, qu'il allait se renseigner auprès de la Préfecture pour connaître les démarches de notre demande de report et qu'il reviendrait vers nous. Quelques jours plus tard quelle ne fut pas notre surprise, à la réception par mail du Procès-Verbal du Conseil Municipal et du projet de délibérations, de lire qu'ils avaient considéré le budget comme validé par 9 voix et 10 absentions. Nous ne tolérons plus les agissements de l'équipe en place, ni le manque de transparence dans la gestion des projets au quotidien et en appelons à la démission de l'équipe, et ce afin d'organiser de nouvelles élections municipales. » BESSINES AVEC VOUS

Réunion publique le 17 juin 2021 à 18 h à la salle de la Grange

L'UDAF présentera le projet de Maisons Relais rue des Taillées : votre avis compte !

Le dispositif de Maisons-Relais est destiné à l'accueil, sans condition de durée, de personnes dont la situation sociale du fait de leur grande vulnérabilité, précarité rend difficile l'accès à un logement ordinaire facilitant ainsi leur insertion dans la cité. Il s'adresse notamment aux personnes fréquentant ou ayant fréquenté de façon répétée des structures d'hébergement provisoire ou d'hospitalisation, et qui ne relèvent pas des structures d'insertion de type CHRS ni d'un logement autonome. Il s'agit d'une forme de logement social.



2 logements temporaires visant à évaluer les capacités à vivre en logement autonome, sur une période donnée.



différentes prestations telles que laverie, journal,...



1 salle d'activité commune visant à favoriser la vie en collectivité et à partager des temps conviviaux

20 logements non meublés durables

Né à Bessines le 18 Avril 1921, Jean Richard aurait eu 100 ans.

A cette occasion, l'association Pierre Levée –Mémoire & Patrimoine va lui rendre hommage. Une exposition temporaire du 9 au 23 Juin 2021 lui sera consacrée à l'Espace Noisy. Elle retracera sa vie et son parcours atypique, et fera découvrir comment cet enfant de Bessines est devenu « entrepreneur » dans le sens contemporain du terme.

Ouverte les mercredis, samedis et dimanches de 14h30 à 18h et exceptionnellement le dimanche 20 juin de 11h à 18h qui sera aussi l'occasion d'un temps fort, puisque la commune de Bessines en collaboration avec la CAN proposera un spectacle de la 5ème saison « Maître Fendard » de la Cie Au nom du Fred Tousch ainsi que diverses animations, balade contée, jeu d'enquête pour les enfants

avec remise de prix et espace pique-nique avec un food-truck. Pour respecter les règles sanitaires en vigueur au moment de l'évènement cette journée sera accessible sur réservation uniquement. Nous vous attendons nombreux !



Publication

Directeur de publication :

Christophe GUINOT

Rédaction, conception et réalisation :

Commission Communication composée de :

Alice ARDY, Marie-Madeleine BERTHIER, Marcel BOEUF, Caroline CALVEZ, Grégory PREUSS, Noëlle ROUSSEAU

Edition : Mairie de Bessines

Tirage : 900 exemplaires

Edition : Mai 2021

